



FORMATION ET
ENSEIGNEMENT
PRIVÉS

ÉLECTIONS CCMMEP
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

JE SUIS PROFESSEUR-E EN LYCÉE PRO

Vous êtes professeur-e de lycée professionnel dans le privé sous contrat. Votre métier est essentiel à la réussite des élèves, à leur insertion professionnelle, à leur construction en tant que citoyens éclairés pour une meilleure cohésion sociale. Pourtant, ce que vous faites réellement n'est ni assez reconnu, ni assez protégé.

Chaque jour, pour réaliser votre mission éducative, vous préparez, adaptez vos cours, vous accompagnez des élèves aux parcours parfois fragiles, vous organisez les CCF, vous suivez les PFMP, vous gérez l'inclusion, la mixité des publics et les urgences du terrain.

Quand les réformes s'empilent, c'est vous qui absorbez la charge. Quand les missions se multiplient, c'est votre temps, votre énergie et votre expertise qui sont sollicités et sans aucune compensation à la hauteur.

Vous ne devez plus être les variables d'ajustement de politiques éducatives mal préparées. Votre engagement doit être reconnu, protégé et soutenu.

La Fep-CFDT refuse que les réformes de la voie professionnelle se fassent à vos dépens. Aujourd'hui, les CCF sont devenus un dispositif chronophage qui alourdit la charge mentale et produit un travail invisible considérable. Le parcours différencié continue lui aussi de susciter de fortes réserves sur le terrain, faute de bilan sérieux, partagé et transparent.

Pour la Fep-CFDT, le baccalauréat professionnel et le certificat d'aptitude professionnelle doivent permettre à la fois l'insertion professionnelle et la poursuite d'études. Cela suppose des moyens adaptés, une écoute réelle des équipes de terrain, des décisions fondées sur des évaluations sérieuses et une gouvernance plus collective dans les établissements.

La Fep-CFDT porte votre voix auprès du ministère pour faire reconnaître pleinement les spécificités du métier de PLP.

Ce que la Fep-CFDT a obtenu pour vous.

- ✓ Un cadrage plus clair sur la mixité des publics en lycée professionnel : l'accueil d'apprentis dans une classe sous statut scolaire doit reposer sur une convention tripartite entre le CFA, le rectorat et le lycée professionnel ;
- ✓ La fin du parcours en Y au mois de juin ;
- ✓ L'impossibilité d'assurer des missions concernant exclusivement ou majoritairement des apprentis, comme les visites en entreprise ou certaines surveillances.

Du 3 au 10 décembre 2026, votez Fep-CFDT !

Ce que la Fep-CFDT revendique pour vous.

- ✓ La reconnaissance des spécificités de votre métier en lycée professionnel : suivi des PFMP, technicité, prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, ingénierie pédagogique ;
- ✓ Une pondération des heures de cours, comme dans les autres baccalauréats en terminale, mais aussi dans les classes à forte hétérogénéité de public (CAP, prépa-pro, dispositif ULIS) ;
- ✓ Des indemnités pour votre travail invisible : organisation des CCF, suivi individualisé des élèves, suivi des PFMP et coordination pédagogique ;
- ✓ Un allègement des effectifs, particulièrement dans les classes et groupes accueillant des élèves à besoins spécifiques ;
- ✓ La stabilisation des réformes pour mettre fin à l'empilement des dispositifs et à l'improvisation permanente ;
- ✓ Une formation continue adaptée aux évolutions technologiques de vos filières et respectueuse de vos obligations réglementaires de service ;
- ✓ Le refus de toute annualisation implicite de votre temps de travail par accumulation de missions ou par le flou sur le suivi des PFMP ;
- ✓ Un cadrage national sécurisé sur la mixité des publics, avec rémunération, protection juridique et règles de service clairement établies.



**JESSICA
BERTRAND**

ÉLUE CMMMEP
Professeure des écoles
ACADÉMIE DE LA RÉUNION

**DAMIEN
GILLOT**

CERTIFIÉ
Professeur au collège
ACADÉMIE DE DIJON

**VALÉRIE
GINET**

ÉLUE CMMMEP, AGRÉGÉE
Professeure en lycée
ACADÉMIE DE PARIS

**NADIA
CLAËS-BECK**

ÉLUE CMMMEP
Professeure en lycée Pro
ACADÉMIE DE LILLE